

Partie II – Aspects juridiques du développement durable

Question 1	4p x 5 = 20 points
Décrire les idées des cinq grands principes suivants du droit de	e l'environnement et indiquer pour chaque

principe la reconnaissance juridique :

- a) l'environnement est d'intérêt général
- b) le principe de prévention
- c) le principe de précaution
- d) le droit à l'information et le principe de participation
- e) le principe du pollueur-payeur

-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
														2	2.	/	6		

Question 2 Quelle instance publique est responsable de garantir la tranquillité publique? Exposer comment la
tranquillité publique contribue au maintien de l'ordre public. Donner deux exemples de mesures.
Question 3 4 + 4 + 4 = 12 points
Présenter et distinguer les idées des économistes Arthur Cécil Pigou et Ronald Harry Coase.

Question 4 Définir la taxe carbone. Quel est le but de cette taxe ? Déduire deux constats relatifs au	3 + 2 + 3 = 8 points ux écotaxes.
Question 5 La méthode de travail de la directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000 repose su essentiels, lesquels ? Présenter ces quatre documents.	8 points ur quatre documents

uestion 6 etracer le contexte politique européen et national portant sur la protection des sols.	3 + 3 = 6 points